38e ANNÉE N° 103 — 5 Centimes — JEUDI 8 SEPTEMBRE 1898

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

APRÈS LA PRISE DE KHARTHOUM

Si les Anglo-Egyptiens n'avaient pas d'autre but que de venger Gordon, et de rouvrir la navigation du Nil jusqu'au « Nez » — c'est le sens du mot arabe « Kharthoum » — qui s'avance entre le fleuve Blanc et le fleuve Bleu, leur but est atteint; les vainqueurs de Gordon et de Hicks Pacha sont tombés par centaines sous la mitraille, et les canonnières britanniques sont amarrées dans le fleuve Bleu, entre l'île de Touti et le *Mandjara*, l'ancien quai de Kharthoum où les Soudanais, triomphants, traînèrent Gordon devant le Kalife

Mais les Anglais, écrit M. Léon Cahun dans le *Petit Phare*, ne s'arrêteront sûrement pas avant d'avoir réuni, par voie ferrée, la Méditerranée à l'Océan Indien ; de Kharthoum, ils reprendront, en sens inverse, la route frayée par Speke et Grant, en 1864, entre Zanzibar, les grands lacs et le fleuve Blanc ; ils reprendront d'abord le tronçon ouvert en 1839 par Thibault, puis en 1840 par d'Arnaud, Tibault et Sabatier ; ils remonteront jusqu'à Gondokro, où est enterré le pauvre Lesaint ; toute cette première partie de la route a été frayée par des Français.

Il est d'ailleurs probable que le mouvement en amont de Kharthoum, par voie d'eau, jusqu'à Gondokro, et même jusqu'aux grands marais, à l'embouchure du Bahr El Ghazal et du Sobat, sera effectué immédiatement : la saison est favorable ; d'ici en octobre, le régime des vents du nord sera établi, et sans parler des canonnières à vapeur, des péniches pourront remonter le fleuve Blanc à la voile ; outillés comme ils le sont, d'ici janvier, les Anglo-Egyptiens pourront avoir pied en amont de Gondokro, jusqu'aux grands marais ; derrière eux s'avancera le chemin de fer de Kharthoum ; à leur rencontre marchera le chemin de fer de Mombasa vers les Grands Lacs — et en Afrique, possession vaut titre.

Mais ce n'est pas uniquement dans la direction du Sud que se fera la dislocation des forces Anglo-Egyptiennes réunies à Kharthoum. La meilleure partie des bandes du Khalife se composait de *Baggara*, les uns riverains du Nil en amont de Kharthoum (les Baggara Selem), les autres venus des confins du Kordofan et du Dar-Fôr (les Baggara Hamarân) il est peu croyable que tous aient péri à Omm-Dourmân : les dépêches anglaises annoncent que la cavalerie poursuit les débris des Mahdistes dans le désert, c'est-à-dire vers l'Ouest, dans le *Djebet Atmour*, dans la direction du Kordofan sur la route d'El Obeïd ; ces hommes qui fuient devant les infidèles sont des *Moudjahid*, des « Zélotes » ; ils ont vu tomber leurs frères « *Chaid* » — « témoins » — martyrs pour la foi ; ceux-ci échapperont aux balles et aux sabres, ceux que Dieu sauvera de la soif et de la faim dans les steppes de l'Atmour seront reçus à cœur ouvert par leurs frères, par les Hamrân du Kordofan ; ils n'ont pas brûlé toutes leurs munitions, ils ont encore des cartouches et des fusils, ils ont des sabres et des lances, sûrement ils fonderont un nouveau Khalifat à El Obeïd pour combattre les mécréants de Kharthoum ou, plus probablement, au lieu de retourner en arrière, ils pousseront en avant, vers l'Ouest, vers le Dar-Fôr, ils entraîneront les Fôriens avec eux et comme il leur faudra des esclaves, ils pousseront leurs courses vers le Bahr El Chazal, vers la région par où nous cherchons à percer le Nil ; le premier résultat de la poussée des Anglais est de chasser de notre côté les débris des sectaires Mahdistes.

LA POLITIQUE

Du *Petit Bleu* :

Surtout qu'on ne convoque pas les Chambres ! Le ministère ne peut pas avoir une pareille pensée. Mais il devrait décourager ceux de ses amis qui recueillent des signatures en vue d'une convocation anticipée.

Il eût été joli, le gâchis, si les Chambres avaient été là le jour où on a appris successivement le faux du lieutenant-colonel Henry, son suicide, et la démission de M. Cavaignac ! D'abord, les cléricaux antisémites et les nationalistes auraient provoqué quelque scandale au Palais-Bourbon ; ensuite, nous aurions eu du bruit dans les rues. Des bandes d'oisifs, de curieux ou de patriotes échauffés se seraient transportés à la place de la Concorde, et les manifestants auraient parcouru les boulevards en poussant des cris variés. Ce qui n'aurait pas contribué à appaiser les esprits. Qui sait même si la rue n'aurait pas réussi à intimider le ministère et à imposer quelque résolution qui n'aurait pas été conforme aux intérêts du pays ! Car c'est la minorité qui règne dans la rue et c'est elle qui gouverne la majorité avec ses manifestations bruyantes et intempestives. Elle finit même par exercer une déplorable influence sur les pouvoirs publics, trop disposés à confondre les criailleries d'une cohue avec l'opinion de la foule.

Si l'affaire a le dénouement logique qu'on attend, si, par la révision du procès, le pays peut être enfin fixé sur la culpabilité ou l'innocence de Dreyfus, c'est bien parce que le ministère aura pu prendre une détermination sans aucune pression, dans la plénitude de son droit et sous sa propre responsabilité.

Les évnèments auraient pris probablement une tournure bien plus grave si les Chambres avaient été là et si Paris n'avait pas été à la chasse, à la campagne, aux eaux ou aux bains de mer.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'éventualité de la révision continue à passionner la presse ; cette éventualité n'est plus, aujourd'hui, mise en doute. Mais comment se fera-t-elle ? Quelles en seront les conséquences ? Telles sont les questions que chacun se pose.

Le Gouvernement n'a pris aucune décision nouvelle et n'en prendra pas, vraisemblablement avant quelques jours.

Il conviendrait cependant de se hâter. Le moment est mal venu de temporiser. Il faut agir, agir vite, au plein jour, dans l'intérêt de la France et de l'armée.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à l'heure où va s'ouvrir un débat public qui fera jaillir la vérité, qu'il convient de se lancer dans des polémiques oiseuses qui ne peuvent conduire à rien, qu à exciter un peu plus les citoyens les uns contre les autres

Les violences, d'où qu'elles émanent, ne prouveraient que la faiblesse de ceux qui y auraient recours.

Le Pourvoi d'Esterhasy

L'*Évènement* dit qu'il est exact que le commandant Esterhasy s'est pourvu samedi, devant le Conseil d'Etat, contre la décision ministérielle qui l'a mis en réforme à la suite de sa comparution devant le conseil d'enquête. Esterhazy a rédigé lui-même son pourvoi, son défenseur, Me Tézenas, étant absent de Paris en ce moment.

D'autre part, plusieurs journaux rapportent que, depuis plusieurs jours, le commandant n'a pas paru à son domicile. Ils se demandent s'il ne serait pas en fuite.

M Emile Zola

On lit dans les *Droits de l'Homme* :

« M. Emile Zola dont la santé est excellente en ce moment, suit de loin, avec l'intérêt qu'on devine, les évènements qui se déroulent à Paris actuellement. Il est enchanté de son séjour à la compagne et ne regrette qu'une seule chose : son intérieur habituel. Il sera de retour à Paris dans les premiers jours d'octobre. »

Un Canard

Une édition spéciale, du *Petit National*, mise en vente sur les boulevards avant-hier soir, publie les lignes suivantes :

« Le bruit court avec persistance dans certaines rédactions de journaux de la mort de l'ex-capitaine Dreyfus. »

Cette nouvelle n'a d'autre origine que l'imagination des reporters Elle a été démentie au ministère des colonies et à la présidence du conseil.

Zurlinden et la presse

Tous les journaux se félicitent de l'acceptation du général Zurlinden, qu'ils louent d'avoir accepté le portefeuille de la guerre dans les circonstances si difficiles que nous traversons.

La question de l'Alsace-Lorraine

Le journal russe, les *Novosti*, consacre un intéressant article à la conférence future au sujet de la paix. Ce journal reconnaît que la question capitale à traiter sera la question de l'Alsace-Lorraine.

Voici la conclusion de cet intéressant article :

..... « C'est la neutralisation de l'Alsace-Lorraine que nous avons en vue. L'idée de neutralisation des provinces en litige a déjà mûri depuis longtemps dans les consciences des nations européennes, et chacun est persuadé que l'indépendance, loin d'aggraver la situation de l'Alsace-Lorraine, ne ferait que l'améliorer.

» L'Alsace-Lorraine autonome constituerait entre la France et l'Allemagne une zone neutre qui rendrait désormais inutiles les accroissements coûteux d'armements des deux côtés. Mais ce serait seulement là les conséquences les moins importantes de la solution du problème enfin résolu. Le fait capital qui en résulterait serait la naissance de relations amicales entre les deux nations ennemies, grâce à une réconciliation qui ferait économiser à l'une et à l'autre des milliards, faciliterait les échanges d'idées et de bons procédés favorables aux intérêts matériels et délivrerait enfin l'humanité de ce fardeau de la paix armée.

» L'idée de la neutralisation des provinces en litige se heurtait dans sa route à l'amour propre des deux nations ; maintenant, ces obstacles disparaissent. Nous espérons que la France et l'Allemagne, en présence de la noble initiative du puissant souverain de la Russie, y répondront par un acte d'abnégation tout aussi noble. L'humanité a le droit d'attendre d'elles cet acte de sacrifice. »

INFORMATIONS

M. Félix Faure et la Toison d'Or

Le Conseil des ministres espagnol a décidé d'accorder à M. Félix Faure, président de la République française, la décoration de la Toison d'Or.

Le Tzar et M. Félix Faure

M. de Montebello, ambassadeur de France en Russie, qui rentre en France, rapportera à M. Félix Faure un riche écrin contenant la collection des médailles commémoratives de l'inauguration du monument Alexandre II. Il exprimera au président la vive sympathie du Tzar pour sa personne et le remerciera du télégramme qu'il a envoyé à l'occasion de ces solennités.

M. Félix Faure

Le Président de la République, accompagné de Mme Félix Faure, de Mlle Lucie Faure, de M. Le Gall, directeur du cabinet, et du commandant Legrand a quitté Paris, pour se rendre à Rambouillet, où il séjournera quelques jours.

M. Félix Faure aux Grandes Manœuvres

C'est le 12 septembre à dix heures du soir que partira de Paris le Président de la République, pour se rendre aux manœuves des 8e et 13e corps d'armée. M Félix Faure descendra de wagon le 13, vers six heures du matin, près de Moulins, sur le terrain même des opérations Il montera aussitôt à cheval et suivra la manœuvre. Il déjeunera sur le terrain.

A trois heures et demie, il entrera à Moulins et recevra, à cinq heures et demie les autorités civiles à la préfecture.

Le 14 septembre, le Président montera en voiture pour rejoindre, de Moulins, les troupes en présence ; déjeuner sur le terrain et, le soir, à la préfecture, dîner de quarante couverts.

Le 15, jour de repos pour les troupes, le Président visitera les cantonnements.

Le 16, M. Félix Faure passera la revue, à dix heures du matin, sur le plateau de Génetines. Il offrira ensuite, à l'Ecole d'agriculture, un déjeuner aux officiers ayant pris part aux manœuvres.

Après déjeuner, le Président rentrera à Moulins et partira à cinq heures trente pour rentrer à Paris le soir même, à onze heures cinquante.

M. Cavaignac

M. Cavaignac a quitté Paris hier, se rendant dans la Sarthe.

Mort d'un député

M. Carrier, député de Nantua, est mort hier.

Pas d'évacuation

Tous les journaux anglais considèrent que la prise de Khartoum consolide l'occupation anglaise en Egypte, et que l'Europe doit s'incliner devant le fait accompli.

Candie bombardé

De graves désordres viennent d'éclater à Candie à la suite d'une collision entre chrétiens et musulmans.

Un navire de guerre anglais a bombardé la ville dont une partie est la proie des flammes. Il y a eu des pillages et des scènes de destruction.

Manœuvres contremandées

On mande d'Angoulême :

En raison des chaleurs excessives, le général de division Chauvenet a donné l'ordre, la nuit dernière, que la manœuvre de brigade contre brigade qui devait être exécutée ce matin n'ait pas lieu Cette manœuvre a été remplacée par l'exercice ordinaire d'école de bataillon.

Les troupes étaient rentrées à 9 heures dans leurs cantonnements

Le Rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat, pendant le mois d'août 1898. Les résultats accusent une plus value de 11,129,400 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 11,421,600 francs, par rapport à la période correspondante de 1897.

La pièce de 5 francs

A la monnaie, on s'occupe en ce moment des nouvelles pièces de 5 francs.

On ignore encore quel en sera le motif et si son exécution donnera lieu à un concours; mais il est probable que Roty, dont la Semeuse a eu un réel succès, sera chargé également de faire les nouveaux écus de cent sous.

Rappelons, à ce propos, que les pièces de cinq francs frappées depuis un siècle sont les suivantes :

En 1795, l Hercule de Dupré; en l'an XI, le maigre profil du Premier Consul par Tiolier; en 1809, la tête laurée de Napoléon Ier; puis Louis XVIII, par Tiolier, et plus tard par Michaut; Charles X, par Michaut, Louis-Philippe, par Domart; la Cérès de 1848, par Oudiné; Napoléon III, par Jacques-Jean Barre et Albert Barre.

Depuis 1870, les pièces de 5 francs frappées furent des reproductions de la Cérès de 1848 et de l Hercule de 1795.

Un Steamer français coulé

On mande de Londres :

Le steamer français « Fostimore » a été coulé aujourd'hui dans le canal irlandais par le « Dotrell », à la suite d'une violente collision.

L'équipage du « Fostimore » a été sauvé et recueilli par le « Dotrell », qui vient d'arriver à Holyead, où la nouvelle de ce nouveau sinistre maritime a causé une grande émotion.

Le Naufrage de la « Bourgogne »

On se rappelle que le juge Dillon de New-York, qui avait perdu dans le naufrage de *la Bourgogne* sa femme et sa fille, avait entrepris une expédition pour rechercher les cadavres flottants et tâcher de retrouver ceux des deux femmes qui avaient péri.

On annonce aujourd'hui que le juge Dillon est de retour de son expédition, qui a duré un mois dans les parages de Sable-Island. M. Dillon a recueilli en mer autant de cadavres que les douze cercueils qu'il avait emportés ont pu en contenir, mais il n'a retrouvé ni le cadavre de sa femme ni celui de sa fille.

Le steamer a rencontré des corps en grande quantité; pieusement, M. le juge Dillon les a fait débarrasser des ceintures de sauvetage qui les maintenaient sur l'eau et, après avoir recueillir tous les indices pouvant servir aux reconnaissances futures, les cadavres ont été immergés.

Des médecins qui accompagnaient M. Dillon ont déclaré, après l'examen des corps, que beaucoup d'entre les victimes avaient survécu quatre jours après le naufrage et étaient mortes de froid et de faim.

Dans sa croisière, M. Dillon a également rencontré un radeau sur lequel se trouvaient les cadavres de douze naufragés de la *Bourgogne*, morts eux aussi de faim.

En passant à Halifax, M. Dillon a fait enterrer le corps de Mme Roussel, retrouvé en mer. Mme Roussel était la femme de l'un des directeurs du journal le *Courrier des Etats-Unis*.

Une forêt en feu

Flammes dévorantes. — 1200 hectares consumés. — Une ville à moitié détruite.

On mande de Bordeaux :

L'incendie de la forêt de Marcheprime n'est pas encore maîtrisé, malgré les efforts des troupes et de la population, car le vent soulève des tourbillons de cendre chaude et d'escarbilles qui allument de nouveaux incendies.

Tous les trains passés hier, allant de Bordeaux à Arcachon, ou à Bayonne, ont voyagé sur tout le parcours au milieu d'une fumée épaisse qui rendait la respiration presque impossible ; ordre était donné de fermer toutes les fenêtres des compartiments.

Toutes les brigades de gendarmerie et les autorités des communes dévastées sont sur pied.

Le préfet a réquis le concours de l'autorité militaire pour porter secours aux sinistrés, malheureusement les soldats étant actuellement aux grandes manœuvres, il n'a pu être mis que cent hommes à la disposition du préfet.

Une bonne partie du domaine de Marcheprime, appartenant à M Emile Pereire, est atteinte par le feu.

Au total, le feu couvre 120 kilomètres carrés, soit 1 200 hectares

Jusqu'à présent, les pertes sont estimées à 350.000 francs On évalue à 50 le nombre de maisonnettes, de parcs à bestiaux, de hangars détruits.

De nombreux petits propriétaires sont littéralement ruinés. Quelques-uns n'ont pu sauver une seule tête de bétail Leur situation est navrante.

Les cloches des églises retentissent lugubrement, tous les habitants sont sur pied. L'affolement des femmes et des enfants est extrême.

On a ouvert les portes des écuries pour laisser fuir les bestiaux qui courent de tous côtés

On télégraphie que l'incendie a détruit un quartier de la petite ville de Larche, chef lieu de canton de l'arrondissement de Brive, situé sur la limite de la Dordogne.

L'incendie menace toute la ville.

Dépêche rassurante

Une dépêche de l'officier commandant les troupes envoyées combattre l'incendie des landes de Marcheprime, annonce que l'incendie est considéré comme terminé.

Les troupes ont pris du repos et vont rentrer à Bordeaux.

Le Tueur de Bergers

Me Charbonnier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Grenoble, sollicité par Vacher de présenter sa défense devant le jury de l'Ain, a accepté cette offre.

Rupture d'un pont

Une pile d'un pont situé à Cornwall, sur le Saint-Laurent, sur la ligne du chemin de fer d'Ottawa à New-York, s'est rompue hier tout à coup, entraînant deux arches dans sa chute.

Une centaine d'ouvriers qui travaillaient sur le pont ont été précipités dans le fleuve d'une hauteur de 40 pieds

Par suite de la profondeur du fleuve à cet endroit, ainsi que de la violence extrême du courant, quatorze ouvriers ont été tués, et dix sept ont été blessés.

CHRONIQUE LOCALE

Prochainement nous commencerons la publication de deux intéressants feuilletons.

Ecole normale

Par arrêté du 18 août 1898, M. Tallieu, directeur de l'Ecole normale de Cahors, est nommé directeur honoraire d'Ecole normale.

Réserve de l'armée active

M Bouyssou, sous-officier de réserve d'infanterie, dispensé, est promu au grade de sous-lieutenant de réserve.

Adjudication

Il sera procédé, le samedi 24 septembre courant, dans la salle des actes publics de l'Hotel-de-Ville, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur du bail à loyer, pour 18 années consécutives et révolues, qui commenceront à courir le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix neuf et finiront le trente-un décembre mil neufcent seize, des magasins contigus au promenoir couvert de la nouvelle bibliothèque, place de la République

Véloce-Sport cadurcien

Dans sa réunion extraordinaire de mardi dernier 6 courant, les membes du V.-S C. ont fixé le championnat de 100 kilomètres au dimanche 9 octobre et le banquet annuel de la société, au dimanche 25 décembre.

Bal de la Jeunesse

Les jeunes gens au-dessus de 16 ans sont priés de se réunir le vendredi, 9 septembre à 8 h. du soir, dans une salle de la mairie afin d'organiser le bal annuel de la jeunesse.

Fête de la rue de la Banque

Dimanche prochain aura lieu la grande fête de la rue de la Banque.

Bal à neuf heures précises du soir.

Tribunal correctionnel

Cette deuxième audience de vacations, que préside M. Lurguie, n'offre, malgré le nombre des affaires qui la remplissent, qu'un intérêt assez médiocre.

— Firmin Lentillac, âgé de 28 ans, domestique à Castelnau, et Léon Cavaillac, âgé de 62 ans, cultiveur à Labastide-du-Vert, qui ont pêché la nuit à l'aide d'engins prohibés sont condamnés à 20 francs d'amende chacun.

— Louis Mortefon, âgé de 58 ans, tailleur d'habits à Mauroux, est un voleur de profession, condamné au mois de mai dernier par le tribunal correctionnel de Villeneuve-sur-Lot, à quinze jours de prison pour vol de poules.

Le prévenu a été arrêté en flagrant délit de vol de blé, au préjudice de Gipoulou, propriétaire à la Borde, commune de Mauroux.

Mortefon fait des aveux et dit que c'est la misère qui l'a poussé à commettre ce vol de 30 litres de blé Il ajoute qu'il est le père de sept enfants, dont le plus jeune est âgé de 4 ans, et qu'il n'a pas du pain à leur donner.

Le tribunal, le condamne à vingt jours de prison.

— Le tribunal prononce la confiscation d'un fusil, trouvé par les gendarmes de Lalbenque, au lieu dit de Grelat, sur le territoire de la commune d'Aujols.

— Jean-Baptiste-Michel Roques, propriétaire à Arcambal ; Michel Vidal, propriétaire à Floressac, et Louis Mignot, propriétaire à Cahors, qui n'ont pas présenté leurs chevaux à la commission de classement, sont condamnés à 25 fr. d'amende chacun.

— Adèle Guy, épouse Lapauze âgée de 58 ans, débitante ambulante, à Villeneuve-sur-Lot, a contrevenu à la loi du 16 juillet 1880, en ouvrant un débit de boissons à Mauroux sans en avoir fait la déclaration. Coût, 5 fr d'amende.

— Les époux Colonges, de Promilhanes, ont porté des coups et fait une blessure à l'œil d'Emilie Planard, épouse Hugounenc, qui, à son tour, a donné un soufflet à la femme Colonges.

Un grand nombre de témoins sont entendus, et après plaidoiries de Me H. de Vallon pour la femme Hugounenc et de Me Lagarrigue pour les époux Colonges, le tribunal condamne les mariés Colonges à 25 fr. d'a-

---

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 78

LE SEQUESTRÉ

PAR

JULES DE GASTYNE

EPILOGUE

Un bonheur si grand entrait en lui qu'il en était comme étourdi, qu'il n'avait plus conscience de ce qui se passait autour de lui, les objets et les hommes lui paraissaient vaporeux, comme les choses entrevues en rêve.

Le juge d'instruction n'avait pas été maître non plus de sa stupéfaction. Il s'était dressé de son siège, et il regardait alternativement, avec des yeux effarés, les trois hommes qu'il avait devant lui.

Il comprenait tout maintenant.

C'était un drame intime, un drame de famille terrible qui se dénouait devant lui, et de la façon la plus imprévue.

Il était loin maintenant des trois mille francs volés, d'Armand Rivière et de son amie.

Il voyait clair dans cette trame.

L'Anglais pourtant jugea à propos de fournir queques explications.

Il était bien le fils, comme il le démontra de James Myler.

Il avait été élevé par de braves gens, qui avaient eu pitié de son isolement et l'avaient amené avec eux en France... Plus tard, ils l'avaient adopté et lui avaient laissé leur nom, celui de Myler portant avec lui de trop sinistres souvenirs.

Le jeune homme avait appris, en effet, au lit de mort de son père adoptif, la lugubre histoire de celui qui lui avait donné le jour, et il en avait ressenti un chagrin qui devait influer sur son caractère pour le reste de ses jours.

C'est de là que lui venait son humeur sombre, son visage froid et indifférent. . Depuis, il avait fait du chemin... Il était entré à l'ambassade, où il occupait une jolie situation, sans que sa vie s'éclairât pour cela... Le souvenir sanglant était resté en lui comme une tâche sinistre, qui déteignait sur son caractère... On imagine quelle fut la surprise du jeune homme quand il reçut la visite du docteur Burke, venant lui demander de faire prendre des mesures pour rapatrier un fou furieux du nom de James Myler qui s'était évadé de son établissement à Londees.

James Myler ! c'étaient le nom et le prénom de son père.

Il avait été pris, en entendant prononcer ce nom, d'une émotion intense, mais il n'en avait laissé rien paraître ; il avait demandé au complice de Samuel Moore quelques renseignements complémentaires ; puis flairant quelque mystère louche, il était parti aussitôt pour Londres, où il avait fait une enquête qui lui avait tout appris ou à peu près. Il en revenait le matin même où nous avons vu nos personnages chez le juge d'instruction...

Il s'était fait conduire aussitôt à la maison de banque de la rue de la Paix et, là, il avait appris que Samuel et le docteur Burke se trouvaient au Palais de Justice, où ils avaient été appelés pour un vol dont ils avaient été victimes.

Nous avons vu ce qui s'était passé ensuite..

Le secrétaire d'ambassade ignorait complétement ce qui avait eu lieu avant son arrivée.

Il ne connaissait pas les liens qui attachaient Lili au malheureux qu'il venait de délivrer si providentiellement.

Thomas n'avait pas encore pu retrouver la voix, tellement la joie le suffoquait.

Quand il put parler enfin, il se dirigea vers son sauveur.

— Oh ! monsieur, s'écria-t-il, soyez béni mille fois... Vous me croyez donc, vous ?... Vous me ferez rendre justice, ainsi qu'à ces enfants.

L'Anglais le regarda.

— Quels enfants.

Alors Thomas Moore raconta l'histoire.

— Ils ne sont pas coupables, ajouta-t-il C'était pour moi, pour me délivrer.

— C'est donc là le secret dit le magistrat. qu'ils n'avaient pas voulu révéler ?

— Ils se seraient fait condamner tout les deux plutôt que de me perdre !

Le juge d'instruction frappa sur son timbre.

— Qu'on m'amène commanda-t-il, les deux prévenus.

Quelques secondes de silence se passèrent, puis Lili et Armand furent introduits.

A l'aspect de tout le monde qui encombrait le cabinet du juge, ils eurent un mouvement de frayeur ; puis Lili, apercevant son père, poussa un cri...

Et elle chancela.

— Lui ! murmura-t-elle. Ah ! mon Dieu !

Thomas se précipita, et la reçut dans ses bras.

— Tout est découvert, murmura-t-il... Je suis sauvé !...

La jeune fille le regarda, les yeuxb aignés de larmes douces.

— Sauvé ? bégaya-t-elle.

— Sauvé, je suis libre !...

— Et nous ne serons plus séparés ?

— Et nous ne serons plus séparés !

La pauvre enfant chancelait.

Puis tout à coup un nom sortit de ses lèvres :

— Armand !...

Et se tournant vers son père :

— Vous savez qu'on l'accuse père !

— Oui, oui, et c'était pour vous délivrer que j'avais quitté ma retraite. Le Ciel m'en a récompensé ! M. le juge d'instruction, qui sait tout maintenant, aura de l'indulgence.

— Malheureusement, fit le magistrat. une plainte a été portée...

Samuel Moore, qui, depuis un moment, faisait des efforts violents pour dompter l'émotion qui le gagnait, se leva.

— Cette plainte, dit-il, je la retire !.. D'ailleurs, tous mes biens appartiennent à mon frère maintenant. La part qui me revenait

mende et Emilie Planard à 16 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger pour cette dernière seulement.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 septembre 1898

Décès

Cubaynes, Virginie, 15 mois, aux Ramonets.

Périé, Marie-Louise, couturière, 20 ans, célibataire, rue Fénelon, 13.

Arrondissement de Cahors

FONTANES. — *Renouvellement du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se trouvant divisé en deux fractions numériquement égales, aucune affaire soumise aux délibérations de l'assemblée ne pouvait aboutir ; aussi tous les conseillers décidèrent-ils de donner collectivement leur démission.

Le 4 septembre les électeurs de Fontanes ont été appelés à se prononcer sur le choix de leurs mandataires.

Deux listes étaient en présence : celle du Dr Cazes républicain et celle de M. Dugès notaire, réactionnaire.

La liste républicaine a triomphé en entier.

Voici les résultats :

LISTE RÉPUBLICAINE

MM.	Cazes, Frédéric	93 voix
	Dugès, Célestin	87 —
	Troussel, Paul	87 —
	Alaux, Bernin	86 —
	Bourrières, Jean	85 —
	Cazes, Jean-Antoine	85 —
	Mombru, Jules	84 —
	Alméra, Antoine	82 —
	Constant, Julien	79 —

LISTE RÉACTIONNAIRE

MM.	Dugès, Paul	78 voix
	Lefranc, Pierre	77 —
	Cavaillé. Jean	74 —
	Loubradou, Jean	73 —
	Girma, Edouard	65 —
	Chaubard, Jean-Pierre	65 —
	Mombru, Lucien	63 —
	Troussel, Frédéric	61 —
	Bosc, Marcellin	61 —

Dans la section de St-Sever, qui avait à élire 3 conseillers, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il doit être procédé au scrutin de ballottage dimanche prochain.

Les résultats ci-dessus sont de très bon augure. Serait ce le réveil du canton de Lalbenque ? Nous le souhaitons.

FLORESSAS. — *Incendie.* — Dimanche dernier, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une grange appartenant à M. François Lacombe, propriétaire à Floressas. On suppose que le feu a pris naissance dans une haie située près du four à cuire le pain, que le propriétaire avait chauffé le matin. Une étincelle aura communiqué le feu à cette haie.

Les pertes purement matérielles s'élèvent à 400 fr. environ.

CASTELNAU-MONTRATIER. — *Comice agricole.* — Le concours annuel entre tous les agriculteurs de la circonscription du Comice agricole du canton de Castelnau, aura lieu le 17 et le 18 septembre courant. (Proclamation des récompenses le 18 septembre à Castelnau.)

Subvention accordée par le minstre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République, 300 fr ; subvention du département, 200 fr. Une médaille d'argent et deux médailles de bronze accordées par M le ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République.

Des primes sont accordées aux catégories d'animaux reproducteurs, d'animaux gras, de produits et d'instruments agricoles.

Pour la répartition des catégories et des primes les intéressés devront consulter l'affiche.

Arrondissement de Figeac

BAGNAC. — *Nomination.* — M. Montfalcon, sous-officier, a été nommé, par arrêté ministériel du 1er septembre 1898, percepteur à Bagnac, en remplacement de M. Lannes.

M. Lannes a voulu faire.... beaucoup de politique aux élections dernières. Il doit le regretter aujourd'hui !

BRENGUES. — *Brûlé vif.* — Dimanche dernier, le nommé François Hugon, âgé de 51 ans, cultivateur à Brengues, a été trouvé mort au lieu dit : « Les Places ». La mort a été causée par les flammes. Le corps complètement nu, — les vêtements ayant été brûlés, — était en partie carbonisé.

A environ 50 mètres « des Places », un commencement d'incendie s'était déclaré dans un bois. La mort est donc purement accidentelle, car le feu a dû prendre aux vêtements de Hugon pendant son sommeil. Réveillé par la douleur, Hugon a dû fuir, mais il est tombé à 50 mètres du bois incendié.

BLARS. — *Incendie.* — Dimanche un incendie s'est déclaré dans les bois situés entre la commune de Blars et celle de Sauliac, appartenant à plusieurs propriétaires des deux communes. Les dégâts sont considérables surtout pour les propriétaires qui avaient fait couper leur bois au printemps dernier et qui voulaient le mettre en fagot pour le vendre cet hiver.

Ce bois très sec, a brûlé comme de la paille, il n'est resté que quelques buches, les plus grosses, qui ressemblent à du charbon. La perte est énorme, car on ne sait pas si ces bois repousseront le printemps prochain.

Le feu s'est étendu sur environ un kilomètre carré et sans le secours apporté par les habitants de Blars et de Sauliac, tous les bois auraient été la proie des flammes.

Le feu a pris dans des herbes sèches d'un chemin ce qui fait supposer qu'il a été allumé accidentellement par un fumeur.

Le feu a commencé vers midi et n'a pu être éteint que vers trois heures du soir.

Arrondissement de Gourdon

St-CLAIR. — *Incendie.* — Un incendie dont les causes sont inconnues, a complètement détruit une grange appartenant au sieur Brunet Jean, propriétaire à St-Clair.

Les pertes qui s'élèvent à 2,000 fr. environ sont couvertes par une assurance.

CANIAC. — *Incendie.* — Lundi dernier, vers midi, un incendie a détruit une grange et une partie d'une maison d'habitation appartenant à M. Pierre Cancé. Deux bœufs ont péri dans les flammes.

Les pertes qui dépassent 2,000 fr. sont couvertes par une assurance.

On ignore les causes de ce sinistre.

SOULOMÈS. — Un chien loup a été tué à Lagarnède, commune de Soulomès, par le sieur Lascol, Auguste, dans la nuit du 5 au 6 courant. Les brebis se trouvaient sous un hangard, quand tout-à-coup le maître fut éveillé par un grand tapage. Il se lève précipitamment, prend le fusil, et va voir le troupeau qui était dans la plus grande frayeur. L'animal carnivore passe devant lui, le maître tire et l'animal s'abat à quelques 100 mètres. On l'achève à coups de pioches. C'est un bonheur pour le pays, car depuis longtemps il désolait les bergeries. Le public adresse les plus grandes félicitations à Lascol.

DÉGAGNAC. — *Reconstruction de l'église.* — M. Jardel, Jacques, entrepreneur de travaux publics à Domme (Dordogne), a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 7 fr. 50 0/0 sur le prix du devis approuvé.

LES CUISINIERS ET AUTRES PERSONNES

« L'homme civilisé, » a dit un philosophe observateur, « ne peut vivre sans cuisinier. » Certainement non. Et cependant un usage trop libre des produits de l'art culinaire abrège la vie de l'homme civilisé, et les conditions dans lesquelles se fait la cuisine ont le même effet sur les cuisiniers eux-mêmes. Si l'on met en doute la seconde partie de cette affirmation, il suffira de faire une enquête impartiale sur la santé de la moyenne des cuisiniers et cuisinières, pour se convaincre que les membres de cette corporation honorable et nécessaire feraient bien de provoquer des recherches scientifiques dans le but de remédier, si possible, au mal.

En attendant, nous pouvons citer un cas. Mdlle. Célina Mullard a été cuisinière à Paris pendant 23 ans. Pendant tout ce temps elle a occupé la même place, ce qui montre à quel point elle était estimée par ses maîtres. Le nombre et la variété des plats qu'elle a du préparer confond l'imagination. Elle a nourri les autres avec toutes les douceurs culinaires possibles, mais le plus souvent elle n'a pu se nourrir elle-même de façon satisfaisante. La nourriture était bonne, naturellement, mais il y avait chez la cuisinière quelque chose qui n'allait pas. Son palais et son estomac se refusaient à toutes les sollicitations de manger. Voici son histoire telle qu'elle la raconte.

« Je vous écris de Provenchère où je demeure actuellement. Autrefois j'ai occupé à Paris la place de cuisinière dans la même famille pendant vingt-trois ans. Sur ce nombre d'années j'en ai bien passé seize à souffrir de l'estomac. J'avais des douleurs aux cotés, de la difficulté à respirer, et, à dire vrai, je ne pouvais ni boire, ni manger. Dès que j'avais pris la moindre nourriture j'éprouvais de si fortes nausées que je la rendais aussitôt. Je devins tellement faible et nerveuse qu'il m'était impossible de dormir. Souvent, lorsque je me levais pour me livrer à mes occupations de la journée, je me sentais si fatiguée, et surtout si *distraite*, qu'il me fallait faire un effort pour concentrer mes idées sur ce que j'avais à faire. J'avais aussi le vertige et, de temps à autre, je crachais le sang—ce qui m'inquiétait. J'avais essayé tous les remèdes que l'on me recommandait, mais aucun ne me procura un soulagement durable ; parfois mes douleurs d'estomac étaient si vives que *j'en jetais de grands cris*. Je devins très constipée, ce qui, naturellement, augmenta mes souffrances. Puis j'eus dans les jambes des douleurs si grandes qu'il m'était souvent impossible de marcher. Comme je vous l'ai déjà dit : tout cela m'arriva pendant que j'étais à Paris. Vous devez vous imaginer quelle triste existence je menais. Pourtant j'étais soignée par le médecin de mes maîtres, mais malheureusement sans résultat.

« Enfin, en désespoir de cause, je vins ici à Provenchère, croyant que le changement me ferait du bien. Mon nouveau maître, M Molle, me recommanda d'essayer la Tisane des Shakers, en me disant qu'il connaissait lui-même plusieurs personnes qui avaient été guéries par ce remède. Je me décidai donc à suivre son conseil. Vous me croirez à peine, mais *dès le premier jour que je pris de cette Tisane je me sentis mieux*. Lorsque la nuit arriva, je pus dormir quelques heures, ce qui ne m'était pas arrivé depuis longtemps. Le lendemain matin je pus prendre un peu de nourriture sans en être suffoquée comme auparavant. Je cessai même de vomir. En un mot, trois flacons de votre merveilleuse Tisane des Shakers m'ont rendu la santé. Je mange sans la moindre difficulté, et ma digestion est bonne. Je travaille maintenant sans éprouver de la fatigue et j'ai même pris un peu d'embonpoint. Je suis à peine reconnaissable, tellement je suis changée pour le mieux. Merci mille fois de ce que vous avez fait pour moi, et je vous autorise volontiers à publier cette lettre si vous le jugez à propos. » (Signé) Célina Mullard. Chez M. Molle à Provenchère par Port-sur-Saône (Haute-Saône) ; le 17 août, 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Charbonnier, maire de Provenchère.

M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), à qui la lettre ci-dessus était adressée, enverra *franco* sur demande toutes les indications concernant le remède.

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00, Dépôt Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord, (France).

BULLETIN FINANCIER

Le marché est plus ferme aujourd'hui bien qu'avec peu de transactions. Les évènements qui viennent de se produire à Candie ont pesé sur les fonds Turcs qui sont moins fermes.

Le 3 0/0 finit a 103,32 ; l'amortissable à 101,72 ; le 3 1/2 à 105,90.

Les établissements de Crédit sont bien tenus : le Foncier est en sérieuse avance à 703 fr. ; le Crédit Lyonnais vaut 877 ; le Comptoir National d'Escompte se tient à 587 ; la Société Générale est recherchée à 553.

Le Suez est calme à 3696.

A part les fonds Turs, les rentes étrangères ont bonne tenue : l'Italien a 93,20 ; l'Extérieure à 42 ; le Turc se tient a 23,17 ; la Banque Ottomane à 554. Le 3 0/0 Russe 1891 se retrouve à 97,20 ; le 3 0/0 1896 à 97.

Les actions de nos grandes compagnies sont calmes : le Nord vaut 2137, le Midi 1455 ; le Lyon 1948 ; l'Orléans 1890.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1886 se traitent à 407,50.

La Banque spéciale des valeurs industrielles a des demandes à 197.

C'est une dépense d'un sou par jour. — Les preuves accumulées depuis bientôt vingt ans, et l'efficacité surprenante obtenue dans beaucoup de cas, ont fait des Pilules Suisses le remède favori du public. 50 Pilules, 1 fr. 50.

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi hebdomadaire pendant la saison Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.

Ecrire H G, Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

Grand Café de Bordeaux

BOULEVARD GAMBETTA

A partir du 15 septembre, ce café sera tenu par M. JACQUES LASSUS du **CAFÉ RICHELIEU**.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Couesland, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

était dévorée depuis longtemps quand, poussé par les mauvais conseils d'une femme qui m'a perdu, je me suis rendu coupable d'un crime qu'une vie entière de douleurs n'expierait pas. Tout est à mon frère. Je le prie seulement d'avoir pitié de moi ! J'ai été un misérable, un infâme !

Il éclata en sanglots...

Thomas, touché, allait lui tendre la main, quand M. Coloner se mit entre eux.

— C'est à la justice anglaise que ces hommes appartiennent... C'est elle qui décidera de leur sort ! La femme qui a été la complice, l'instigatrice plutôt, de tout ces forfaits, n'échappera pas non plus au châtiment qui lui est dû, car je vais prendre des mesures pour la faire arrêter, et je prierai M. le juge de vouloir bien me faire prêter main-forte par ses agents.

Et il s'éloigna, emmenant avec lui Samuel et Burke, enchaînés et entourés de gardiens, les mêmes qui devaient, quelques instants plus tard, se rendre à l'hôtel du boulevard Maillot, où ils allaient avoir sous les yeux le spectacle horrible que nous connaissons.

Après le départ du secrétaire d'ambassade, le juge d'instruction se tournant vers Armand, lui dit d'un ton solennel :

— Monsieur Armand Rivière, vous êtes libre !

Le jeune homme poussa un cri de joie et courut à Lili, incapable de prononcer une parole.

La jeune fille lui ouvrit les bras, et Thomas, les pressant tous les deux sur son cœur, s'écria, tout inondé de larmes de joie, tout secoué d'émotion et de bonheur :

— Mes enfants ! mes chers enfants !

.....

Le mariage de M. Armand Rivière et de Mlle Louise Moore eut lieu trois mois environ après ces évènements, à la Madeleine, au milieu d'une affluence considérable...

Samuel Moore était mort de chagrin dans sa prison.

Le bruit avait même couru qu'il s'était suicidé, mais on ne put jamais en acquérir la certitude.

Quand au docteur, tout ces événements avaient troublé sa raison.

On avait dû le faire enfermer dans l'établissement de santé qu'il avait longtemps dirigé et où il avait pris la place de l'infortuné Thomas Moore.

Celui-ci, qui a cédé la maison de banque de la rue de la Paix, vit maintenant heureux avec ses enfants.

Il s'est fait construire un petit hôtel, et M. et Mme Bourgeois sont devenus ses concierges. Rien n'est oublié pour récompenser le dévouement que ces braves gens ont eu pour sa fille et pour lui.

Thomas Moore a fait élever à la mémoire de la mère de Louise, au cimetière de Passy, un monument splendide, où il vient s'agenouiller presque tous les jours.

FIN

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 7 septembre.

Vsse Nacla : Chronique mondaine. — Martial Moulin : Le passage des Beilles. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). Théodore Cahu : Le déserteur (fin). — Daniel Riche : Le charme d'amour. — Jules Simon : Le péché originel (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse. — Variétés.

La Revue des Poètes (*la Poésie et l'Art dans la Famille*) dont nous avons annoncé l'apparition il y a quelques mois, compte aujourd'hui parmi ses collaborateurs MM. François Coppée, Eugène Manuel, Edmond Rostand, Jean Rameau, Henri Chantavoine, Charles Grandmougin, Jacques Normand, Emmanuel des Essarts, Auguste Dorchain, Victor Margueritte, Georges de Lys, Ernest Chebroux, Charles Vincent, etc. Mais cela ne l'empêche pas d'être largement ouverte aux jeunes, ainsi que le prouve le sommaire du n° 4 qui vient de paraître et nous semble particulièrement attrayant. Il contient, avec de nombreuses et délicieuses poésies, un bel article sur Jacques Jasmin.

Grâce au succès qu'elle a obtenu, la *Revue des Poètes* est en mesure de diminuer ses prix d'abonnement qui seront désormais de 4 *francs* pour la France et de 5 *francs* pour l'Union postale.

Rédaction et administration : 13, rue Monsieur, à Paris.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par **F. VIALA**, instituteur public

Avec une préface de M MOURGUES, insp. pri re

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, **1** fr. **40**

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, **remise de 20 0/0 franco de port** *(pour les membres de l'enseignement seulement)*. Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire **l'Enseignement moral** sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi, gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLEANS
à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1er juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande vérandah fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion..

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES *Plaies et Ulcères variqueux* dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

IJ. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez Mme **ESTIENNE**, buraliste, boulevard Gambetta.

— **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— **Mme veuve BRUEL**, buraliste, rue de la Mairie.

— **M. MAURY**, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) et vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de **1** fr. **50** et **2** fr. **50** avec l'indication. Se **défier** des **contrefaçons**. — **Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

MAISON **G. BLANC, TAILLEUR,** CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des **costumes en nouveautés françaises et anglaises**, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (**saison hiver**) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison.

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

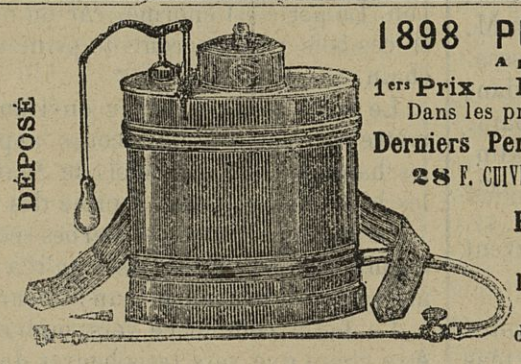

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers **Prix — Hors Concours — Médailles d'Or**

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **30** et **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 77

LE COCHER 606

Deuxième partie

VIII

UN CRIME SOUTERRAIN

Anatole, au lieu de s'empresser de la secourir, posa la main sur sa poitrine.

Il ne sentit aucun battement. Alors il chercha à ôter doucement les billets de ses doigts. N'y réussissant pas, il usa de violence. La main d'Anna resta fermée ; mais ses yeux s'ouvrirent et attachèrent sur le bandit un regard plein d'horreur.

Elle retira son bras avec une force dont il la croyait incapable.

— Est-ce que vous vous imaginez que je veux vous voler ? demanda-t-il aigrement. Levez-vous, puisque vous êtes si vaillante, et venez !.... Votre d'Hersel vous abandonne, mais je suis là... Viens, Anna... Veux-tu ?...

Elle se redressa par un mouvement automatique, et le considérant bien en face :

— Je n'ai pas besoin de vous, dit-elle, je me souviens de Favrot !..

Il haussa les épaules et se mit en mesure de l'emporter.

— Ne me touchez pas !

Et sa voix s'élevait comme un cri.

Elle fit un geste pour mettre son argent dans sa poche.

Anatole lui saisit le bras avec violence.

— Vous m'écouterez, à la fin !... Vous serez à moi, où je vous tuerai !...

Elle chancela de nouveau, car il lui broyait le bras.

— Misérable !

— Vous serez ma femme !

— J'aimerais mieux mourir !

— Eh bien, meurs !...

Il la secoua avec une rage folle, puis, tout-à-coup, il la prit par le cou, l'étouffa et la jeta violemment sur un tas de pierres.

Anna eut un gémissement affreux et roula inerte. Alors l'assassin se pencha sur elle comme un fauve sur sa proie :

— Morte ! s'écria-t-il... Enfin...

Et après l'avoir dévalisée, il se releva, glissa les billets de banque dans son vêtement et s'enfuit vers le Trou-au-Loup.

A ce moment il lui sembla qu'il n'était pas seul...

On le suivait, on l'avait vu peut-être !

Mais non, c'était Marie d'Hersel qui revenait de chez la Barconnette et traversait la route, paisible et confiante.

— Oh ! ma vengeance ! grommela l'infâme.

La jeune fille le vit et eut peur de son air terrible. Il s'empara de son bras comme il venait de le faire à l'autre et, sans que la pauvre petite eût le temps de songer à se défendre, il la poussa dans le Trou-au-Loup et s'y élança après elle.

— Comme il y va ! cria alors une voix tonnante.

C'était Thomack.

L'honnête serviteur n'avait pas osé intervenir dans la discussion d'Anatole avec Anna. Cela pouvait être une querelle d'amoureux, et ne le regardait pas ; mais maintenant il s'agissait de Marie, la fiancée de William. Thomack n'hésita plus, et se précipita à tout évènement dans le souterrain.

La descente forcée de Marie lui ayant fait perdre l'équilibre, elle roula sur le sol à moitié évanouie.

Son ravisseur en profita pour l'enlever aussitôt et l'emporter dans la direction du village.

Mais, à ce moment, une main pesante s'abattit sur son épaule et l'arrêta net.

— A nous deux ! fit Thomack...

Ils étaient dans une obscurité complète. La lumière qui venait de l'ouverture du souterrain n'arrivait plus jusqu'à eux. Ils n'avaient pourtant avancé que de quelques pas.

Tiret, fort embarrassé pour se défendre de cette attaque, laissa glisser à terre la jeune fille.

Thomack cherchait à la lui reprendre, tout en le maintenant ; mais son adversaire, libre de son fardeau, lui résistait tout en lui portant des coups aussi violents que possible dans l'obscurité. Thomack comprit tout le danger d'un pareil combat, dans un endroit comme le Trou-au-Loup.

Il savait que la terrible mare n'était pas loin. N'entendant plus Marie, il se demandait ce que le misérable en avait fait. Il craignait de la heurter, de la blesser même dans la lutte.

Il s'étudiait, pour éviter quelque malheur, à écarter son adversaire du lieu où ils étaient d'abord et à revenir vers l'orifice.

Il le serrait avec une force qui obligeait celui-ci à suivre son impulsion. Mais plus il lui semblait se rapprocher de la sortie du souterrain, moins il réussissait à trouver le filet de lumière qui devait le guider.

Anatole luttait avec une énergie désespérée. Evidemment plus faible que l'Indien, il cherchait le moyen de compenser son infériorité physique et il n'en trouvait pas. Ses jambes fléchissaient déjà, et, par un effet d'acoustique qu'il connaissait fort bien il entendait de tous les côtés des cris, des exclamations et des bruits étranges.

Qu'y avait-il ? Si ces cris venaient du dehors, c'est qu'on avait découvert son crime. Il fallait s'enfuir et disparaître à tout prix. Mais plus il voulait se dégager, et plus son ennemi l'étreignait de son poignet d'acier.

Tout à coup, dans cette étreinte, poitrine contre poitrine, il se sentit meurtri par le manche d'un couteau que Thomack en vrai sauvage, portait toujours à la ceinture.. Pour lui, c'était le salut. Il s'empara rapidement de l'arme, sans que l'Américain pût se rendre compte de cette action rapide. Ce n'était qu'un contact de plus dans une étreinte féroce.

(A suivre.)